

# BAREME D'HONORAIRES

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 07/02/2019  
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

## TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX DE VENTE NET TTC	HONORAIRES TTC
Parking-Garage-Box	12 % (avec un forfait minimum de 2000 €)
Jusqu'à 69 999 €	6 000€
De 70 000 € à 90 000 €	7 500 €
De 90 001 € à 150 000 €	9 000 €
De 150 001 € à 190 000 €	10 000 €
De 190 001 € à 219 999 €	11 500 €
De 220 000 € à 249 999 €	13 000 €
De 250 000 € à 279 999 €	15 000 €
De 280 000 € à 299 999 €	16 000 €
De 300 000 € à 349 999 €	18 000 €
De 350 000 € à 399 999 €	20 000 €
De 400 000 € à 499 999 €	22 000 €
De 500 000 € à 699 999 €	25 000 €
De 700 000 € à 799 999 €	30 000 €
De 800 000 € à 899 999 €	35 000 €
De 900 000 € à 999 999 €	40 000 €
Plus de 1 000 000 €	4.5 %

*Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.*

*Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.*

*Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initiale entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.*

## LOCATION

### IMMOBILIER TRADITIONNEL

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Commission d'intermédiaire en location	1 mois de loyer hors charges	
Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée
Frais de rédaction d'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

\* Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m<sup>2</sup>  
 Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m<sup>2</sup>  
 Hors zone : reste du territoire : 8 €/m<sup>2</sup>

*Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.*

## TRANSACTION

### IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES HT*
De 1 à 40 000 €	Forfait de 5 000 €
De 40 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 850 000 €	9 %
Plus de 850 001 €	8 %

## LOCATION

### IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT à la charge du preneur
10% sur le loyer annuel HT

\* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)